

LA COMMUNE DE SAINT VICTOR DE CESSIEU

RECRUTE 4 AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population, la commune de Saint Victor de Cessieu recrute 4 agents recenseurs pour la période du 21 janvier au 20 février 2016.

Missions

Le recensement de la population est réalisé à partir des réponses des habitants d'une commune à des questionnaires écrits.

- L'agent recenseur se voit confier un secteur qui comporte en principe 250 logements au maximum.
- Effectuer une tournée de reconnaissance avant le début du recensement.
- Déposer auprès des habitants les questionnaires après les avoir numérotés puis les récupérer une fois remplis.
- Assurer le suivi des dossiers, classer les imprimés et tenir à jour avec soin son carnet de tournée.
- Rencontrer deux fois par semaine le coordonnateur du recensement (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés, évaluation de son travail).

Compétences et aptitudes exigées pour le poste

- **Niveau d'études suffisant** : L'agent recenseur doit assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel qui lui est destiné.
- **Maîtrise de l'outil informatique** : L'agent recenseur devra proposer le recensement par Internet
- **Qualités relationnelles** : L'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires.
- **Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.**
- **Moralité et neutralité** : L'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité.
- **Discrétion** : L'agent recenseur doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.
- **Stabilité dans la fonction** : La commune aura à évaluer le risque de voir un candidat abandonner son travail avant de l'avoir achevé. Quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables
- **Disponibilité** : La durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit terminer son travail le plus vite possible.
- **Ténacité** : L'agent recenseur devra effectuer le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser.
- **Bonne connaissance de la commune exigée.**



Compétences spécifiques requises :

- Faculté d'adaptation, esprit d'initiative et sens des responsabilités
- Capacité à travailler en équipe et à organiser son planning professionnel
- Qualités d'ordre et de méthode et aisance rédactionnelle
- Communicatif et relationnel.
- Dynamique et motivé.
- Une grande disponibilité.
- Une bonne condition physique (marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers,...).

Horaires :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser.

Formation des agents recenseurs :

Les agents recenseurs bénéficient de 2 ½ journées de formation obligatoires, organisées par l'INSEE en janvier.

Contraintes :

Possibilités de travailler le week-end et en soirée

Gestion éventuelle de situations difficiles

Pouvoir être joint facilement lors des tournées (possession d'un téléphone portable impératif).

Rémunération :

Indemnité par document collecté et rempli + une part forfaitaire.

Candidatures :

Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à:

Mairie
62 place de l'Église
38110 SAINT VICTOR DE CESSIEU
Ou par mail : g.dupin@saintvictordecessieu.fr
Avant le 15 novembre 2015

